

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département d'Indre-et-Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

**Séance du 12 octobre 2015**

<b><u>Nombre de Membres</u></b>	
Présents	En Exercice
14	14
<b><u>Date de la convocation :</u></b> 15 septembre 2015	
<b><u>Date d'affichage :</u></b> 19 octobre 2015	

L'an deux mil quinze, le douze octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance extraordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

**Présents :**

Mmes BENESTON Chrystèle, COUINEAU Jessica, RUOPPOLO-COUINEAU Marie-Line, RIOCREUX Stéphanie.

MM. BOISDRON Claude, BRODSKY Pierre-Alexandre, COLMAN Sébastien, HALLIEN Cyrille, NION Pierre, PLANTIER Patrick, SOUCHU Christian, TOQUARD Sébastien.

Mme DÉZÉ Françoise arrivée à 21 H 10

Mme LAURENT Emmanuelle arrivée à 21 H 15

**Excusés :** Néant

**Secrétaire de séance :** M. BRODSKY Pierre-Alexandre

**Approbation du compte rendu des 07 et 21 septembre 2015**

Reportée au prochain Conseil municipal

**01 : Délibération 2015-46 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SITS DU PAYS DE RABELAIS**

Vote Pour : 12      Vote Contre : 00      Abstention : 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5212-7 et L 5212-8,

Considérant qu'il convient de désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants pour représenter la commune au sein des syndicats auxquels elle adhère,

Considérant que le Conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2015 acceptant la modification des statuts du Syndicat mixte Intercollectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais (SITS),

Vu l'article 5 des statuts du SITS

Vu le courrier du 07 septembre 2015 du SITS, informant de la nouvelle composition du Comité Syndical et invitant la commune à désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour la représenter (contre deux titulaires et un suppléant actuellement),



Considérant d'une part, l'acceptation expresse des agents pressentis, et d'autre part, l'accord express des autorités hiérarchiques des agents recrutés,

Madame le Maire expose au Conseil municipal :

- Que dans le but d'assurer la continuité de l'enseignement du saxophone, il sera nécessaire d'avoir recours à un fonctionnaire exerçant ses fonctions à temps complet au sein d'une autre collectivité,
- La durée du travail particulièrement faible et la quantité de travail particulièrement variable et étroitement liée au caractère fluctuant du nombre d'élèves inscrits par discipline, ne permettent pas la création d'un emploi permanent,

Madame le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin d'autoriser cette intervention et de mettre en place un régime d'indemnités pour travaux accessoires en faveur de l'agent chargé de l'enseignement du saxophone pendant l'année scolaire 2015-2016.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer un emploi de nature occasionnelle pour l'enseignement du saxophone pour une durée de 1.18/16ème par semaine pendant une durée de 12 mois à compter du 12 septembre 2015, soit 61.58 heures de travail à l'année, et d'en fixer le montant à la somme de 155.71 € pour l'intervention mensuelle auprès de notre commune.

**AUTORISE** l'agent pressenti à accomplir ce travail en dehors des heures légales effectuées au titre de son emploi principal,

**DECIDE** d'indemniser les intéressés par le versement d'une indemnité pour travaux accessoires,

**D'ETABLIR** le mandatement au chapitre 11, article 6228.

**04 : Délibération 2015-49 : ADHESION AU GIP RECIA**

Vote Pour : 12      Vote Contre : 00      Abstention : 00

Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Le Groupement d'Intérêt Public - Région Centre Interactive (GIP-Recia) propose aux collectivités territoriales un service mutualisé d'e-administration, par la mise à disposition d'outils tels que le tiers de télétransmission, les signatures électroniques, les portes documents électroniques, une plateforme de marchés publics. Avec cette plateforme il est donc possible de signer électroniquement des documents numériques, de télé-transmettre des documents à la Préfecture (délibérations, arrêtés réglementaires et individuels, documents budgétaires), de télé-transmettre au comptable public dans un flux signé électroniquement les pièces comptables (bordereaux, titres, mandats) et les pièces justificatives (factures, payes, délibérations, pièces de passation et d'exécution de marchés publics) et d'envoyer les convocations pour les Conseils Municipaux.

Dans un second temps, la plateforme proposera un service d'archivage numérique ainsi qu'une gestion électronique des documents archivés.

Une contribution statutaire est demandée aux collectivités en fonction du nombre d'habitants : 420 Euros par an pour notre commune.

Madame le Maire précise qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter la municipalité au sein de l'assemblée générale.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'adhésion au GIP RECIA

**APPROUVE** les conditions d'adhésion

**APPROUVE** la convention constitutive

**DESIGNE** M. BOISDRON Claude représentant titulaire et M. NION Pierre représentant suppléant à l'assemblée générale.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive du GIP RECIA

Arrivée de Mmes DEZE et LAURENT

### **COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :**

SMIPE : Un recycleur a été trouvé pour les déchets plastiques des professionnels. Un tri est en place à la déchetterie de Benais depuis le 1<sup>er</sup> octobre. Le traitement de ces déchets qui représentait un coût important rapporte désormais de l'argent.

Les déchetteries vont devoir se mettre en conformité avec des nouvelles normes, notamment concernant le niveau sonore supporté par les agents, la séparation des hydrocarbures...

Comité tourisme CCPB : Les salariés des deux associations d'office de tourisme seront repris par l'EPIC à sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Commission logement : Le logement du 10 rue du Petit Clocher a été visité. M. Stéphane GOUTARD entrera dans les lieux au 1<sup>er</sup> novembre.

Commission vie associative : Création d'une nouvelle association : Tam-tam solidaire.

Commission voirie : Des habitants se sont plaints du retard dans l'entretien des chemins communaux. Celui-ci s'explique par les congés pris par un agent et surtout par les pannes survenues sur deux machines. Ce retard sera très prochainement rattrapé.

Les travaux rue de Chavannes sont suspendus depuis la fin septembre. La société titulaire du marché a stoppé son activité. Le marché sera repris par la société Durand TP, mais reprendront au plus tôt le 19 octobre, le temps d'accomplir les formalités administratives.

L'entreprise retenue pour réaliser le broyage des allées dans la forêt communale en plus du programme ONF n'est plus en mesure d'effectuer ce travail. La commission doit trouver d'urgence une nouvelle entreprise.

Commission fleurissement : Un courrier du jury départemental a été reçu en mairie. Le classement de la commune est de deux pétales sur quatre.

Commission affaires scolaires : Les futurs travaux d'accessibilité ont été présentés. Les enseignantes ont fait remonter leurs besoins.

Les enfants ont réalisé les vendanges au conservatoire et ont produit du jus de raisins à l'école. Une équipe de France 3 région était là pour filmer cette action.

L'entretien de la hotte de la cuisine de la cuisine a été réalisé par une entreprise.

Commission communication : Un nouvel exemplaire du petit courrier sera prêt pour la fin du mois.

CCAS : Lors de sa dernière réunion, le 24 septembre dernier, le CCAS a arrêté son choix de menus pour le repas des anciens du 29 novembre prochain. La réflexion sur le choix des colis est entamée.

### **QUESTIONS DIVERSES**

L'office de Tourisme du Pays de Bourgueil remercie la municipalité de l'accueil réservé à Alexandra GENNETEAU, animatrice numérique du territoire, lors de la séance de Conseil municipal du 07 septembre dernier.

L'association ARBRE remercie la commune pour la subvention attribuée.

Le club de tennis de table de Benais a sollicité un soutien financier de la municipalité pour la réalisation d'un projet de création d'un groupement d'employeur pour le financement d'un poste d'entraîneur. Ce groupement serait composé de plusieurs clubs de tennis de table d'Indre-et-Loire. Le budget du club ne permet pas de supporter seul de coût et demandera donc une subvention supplémentaire l'an prochain. L'objectif souhaité est l'intervention d'un entraîneur deux heures par semaine à partir de septembre 2016.

Pour faire face à un accroissement du volume de travail du service administratif, l'accueil au public sera exceptionnellement fermé tous les mardis après-midi jusqu'à la fin de l'année.

Loi NOTRe : L'idée de la création d'une commune nouvelle en lieu et place de l'actuelle communauté de communes en vue de se préparer à la fusion obligatoire de la CCPB avec une autre communauté de communes ne fait pas l'unanimité sur le territoire. Les communes de Chouzé-sur-Loire et de Restigné ont voté contre cette idée et contre une fusion avec la communauté de communes Touraine Nord-Ouest dans les jours qui ont suivi la première réunion du 05 octobre dernier.

Une demande est en cours pour obtenir la prolongation d'un an des dispositifs d'avantages financiers attribués aux communes qui se rassemblent en commune nouvelle.

La réflexion devra se poursuivre pour étudier l'intérêt que pourrait avoir cette mesure si elle ne se réalise pas sur l'ensemble du territoire de la communauté de commune actuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	